

POUR UNE AUGMENTATION DES FINANCEMENTS PUBLICS DES ONG FRANÇAISES

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement



Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement – est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble près de 170 ONG, adhérents directs ou au travers de ses six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, CHD, Crid, Forim, Groupe Initiatives). Elles mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées, ainsi que des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer.

Le plaidoyer de Coordination SUD en faveur du financement des ONG

Depuis sa création, Coordination SUD promeut sans relâche la valeur ajoutée des ONG françaises de solidarité internationale : l'efficacité et l'efficience de leur action, en particulier dans l'atteinte des communautés les plus vulnérables, doivent en effet sans cesse être rappelées. Coordination SUD s'est donc mobilisée pour défendre leur situation financière et, plus particulièrement, la part qu'elles mobilisent dans les financements publics français (par exemple, lors de la campagne présidentielle de 2012 ou lors de la publication annuelle du document d'analyse du « *Projet de loi de finances* »). Le collectif s'appuie aujourd'hui sur une étude récente démontrant les fragilités économiques croissantes de nombre d'ONG du secteur.

COORDINATION :

Karine Penrose (Coordination SUD)

LISTE DES ONG CONTRIBUTRICES :

Action contre la Faim, Agronomes et vétérinaires sans frontières, Comité français pour la solidarité internationale, Médecins du Monde, SOS Villages d'Enfants.

INTRODUCTION



La France s'est toujours distinguée parmi les pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) par la faiblesse du financement de la solidarité internationale transitant par ses ONG. Avec une culture dominante de coopération d'État, son intérêt pour sa société civile est demeuré faible. En contradiction, d'ailleurs, avec l'opinion des Français et leur soutien aux ONG jamais démenti. Aussi, ce document a vocation à aider à convaincre les décideurs et élus en France de l'atout que représentent les ONG françaises pour répondre aux enjeux majeurs de la solidarité internationale qui nous concernent tous en premier lieu, atout également pour la France, sa propre action et son image dans le monde. Notre secteur n'a cessé de croître durant les 20 dernières années. Il présente un budget consolidé qui dépasse 1 milliard d'euros aujourd'hui ; plus du 8^e de l'aide publique au développement (APD) française ! Pourtant, notre pays reste particulièrement chiche en subventions publiques. Celles-ci n'ont représenté que 6 % des ressources des ONG entre 2006 et 2011. Et malgré les efforts engagés depuis 2012, la France reste en avant-dernière position parmi les pays du CAD de l'OCDE. Aussi, nous réaffirmons que les associations sont au cœur des solutions à apporter pour un monde plus juste et plus durable au travers de leur ancrage citoyen et de leur expertise dense et diverse, au travers de leur action locale et de leur capacité à penser plus globalement ; au travers de l'engagement de leurs militants, de leurs bénévoles et de leurs salariés en France, comme sur les terrains les plus éloignés. Les associations sont un lieu de démocratie et de dynamisme où se créent et s'inventent tous les jours des solutions nouvelles avec et pour les citoyens. Il est temps que la France se mette enfin à la hauteur de sa société civile. Gageons que ce document l'y aidera.

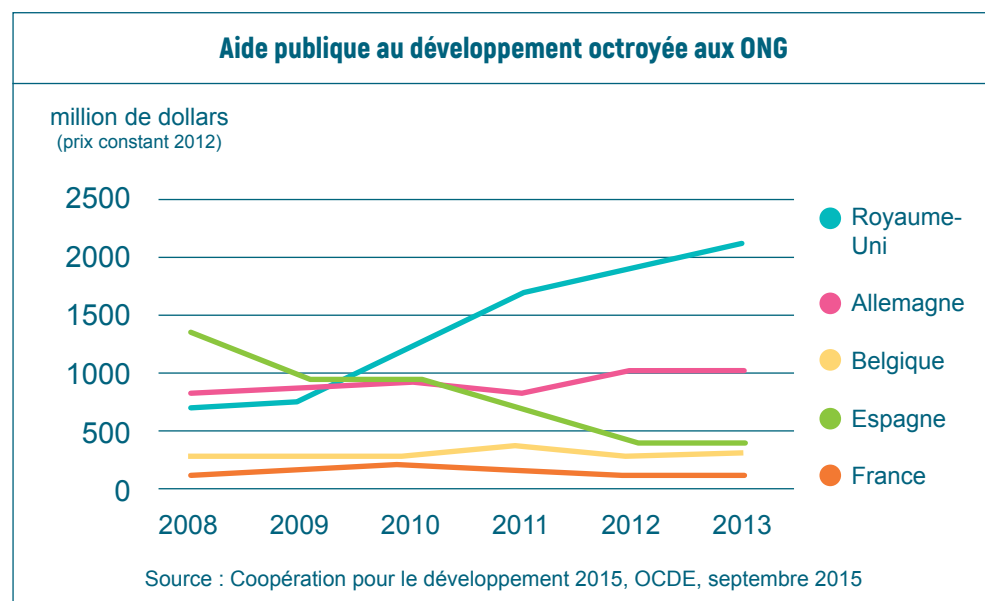
Philippe Jahshan, président de Coordination SUD

1. « *Étude sur les pratiques des ONG dans un contexte financier difficile* », Coordination SUD, juillet 2013.
<http://www.coordinationsud.org/nos-appuis-aux-ong/dispositif-frio/echange-dexperiences/etudes/etude-argent-et-associations-de-solidarite-internationale-2006-2011> », Ritimo, mai 2015.

1. DÉFENDRE L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ

DES ONG FRANÇAISES

La crise économique de ces dernières années en Europe laissait craindre une baisse généralisée de l'aide publique au développement (APD), et notamment des financements publics alloués aux ONG. Or, force est de constater que le montant global de l'APD au niveau mondial a atteint le niveau record de 119 milliards d'euros en 2015² et que les moyens octroyés aux ONG dans de nombreux pays restent stables et bien supérieurs à ceux observés en France. Face aux besoins mondiaux accrus et compte tenu des récents engagements internationaux pris par l'État français (objectifs de développement durable (ODD), COP21 et Conférence d'Addis-Abeba), on peut légitimement se poser la question des choix politiques des gouvernements français successifs qui aboutissent à une APD française en baisse et à un soutien extrêmement faible aux ONG.



Dans ce contexte difficile, les ONG françaises ont néanmoins démontré leur efficacité et leur efficience, en particulier dans l'atteinte des populations les plus vulnérables. Elles ont également démontré leur capacité à se développer et se professionnaliser davantage pour s'adapter à un contexte international de plus en plus complexe et compétitif et avoir ainsi une chance de « survivre », pour poursuivre leur action au service des vulnérables et des exclus. Mais elles souffrent d'un manque de prévisibilité et d'une insuffisance structurelle des moyens qui leur sont attribués, notamment de la part des pouvoirs publics, que ce soit en valeur absolue ou en termes de taux de cofinancement.

2. POURQUOI L'ÉTAT A TOUT INTÉRÊT À MIEUX

FINANCER LES ONG

L'intérêt et la nécessité de faire transiter une partie significative de l'aide extérieure par les ONG ont été soulignés par les analyses d'institutions nationales et internationales : le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI), l'Agence française de développement (AFD), l'OCDE, les États membres de l'Union européenne, le Parlement européen, la Cour des comptes européenne, etc.³. Par ailleurs, 67 % de l'opinion publique y est favorable⁴.

Les ONG sont, en effet, des organisations reconnues pour :

- Agir là où les autres ne vont pas :

Particulièrement souples et adaptables, les ONG disposent d'une capacité reconnue d'intervention rapide, tout en prenant en considération les spécificités du contexte et les besoins réels des populations. Fortes de leur indépendance d'action et de leur droit d'initiative, elles sont aussi présentes sur le long terme dans des zones difficiles, oubliées ou marginalisées, auprès de populations très souvent en situation de grande vulnérabilité.

Les ONG françaises sont présentes sur tous les continents, dans 150 pays⁵, notamment dans des pays en crise où la coopération bilatérale ne peut être présente (Corée du Nord, Syrie, Somalie, etc.), ou a bien du mal à agir seule (Nord-Mali, Afghanistan, etc.). Elles acceptent de prendre des risques que ces acteurs ne veulent ou ne peuvent pas prendre, au bénéfice des populations concernées.

- Obtenir des impacts réels auprès de communautés et populations en situation d'exclusion ou de vulnérabilité :

Parce que très proches, avec leurs partenaires, des territoires, communautés ou groupes sociaux en situation d'exclusion, les ONG françaises ont maintes fois démontré leur capacité à créer ou renforcer des services efficaces et pérennes pour répondre à des besoins dont certains sont vitaux, notamment en situation de crise. Les impacts de leurs actions auprès de ces populations sont largement démontrés, y compris dans le renforcement au Sud d'une économie inclusive et durable et d'un tissu de structures économiques, généralement de l'économie sociale et solidaire, dans les domaines de la santé (mutuelles), de l'agriculture et l'artisanat (coopératives, groupements d'intérêt économique), de l'éducation, etc.

2. <http://www.oecd.org/fr/cad/nouvelle-hausse-de-l-aide-au-developpement-en-2015-doublement-des-dependances-consacrees-aux-refugies.htm>
3. Voir par exemple : « L'AFD et les organisations de la société civile : cadre d'intervention transversal 2013-2016 » ; La loi d'orientation et de programmation à la politique de développement et de solidarité internationale 2014, Section 3.2 « Interactions avec les acteurs non-étatiques » ; « How DAC members work with civil society organisations », Chapitre 2 « Why DAC members work with CSOs », p.14, OCDE 2011 ; European Court of Auditors, « The Commission's Management of Non-State Actors' Involvement in EC Development Cooperation », 2009 ; « Le Consensus Européen pour le Développement », section 4.3. « La participation de la société civile », 2006 ; VOICE General Assembly Resolution « What humanitarian NGOs are all about », 2012 ; Rapport INTRAC « Comparative review of donor approaches to unrestricted funding of CSOs », p. 3, novembre 2014.

4. Sondage AFD/IPSOS sur les Français et l'aide au développement, 18 novembre 2013

5. Donnée extraite d'une base de données de Coordination SUD sur ses organisations membres (août 2014).

- Dire ce que les autres ne disent pas toujours :

Les ONG relaient la voix, les demandes et les revendications de toutes les populations en situation de vulnérabilité, pas seulement de celles figurant parmi les priorités politiques ou médiatiques du moment. Par leurs campagnes et actions de plaidoyer, elles alertent et défendent les droits humains, apportent une contribution précieuse à l'élaboration de politiques et de lois, veillent à leur application effective ainsi qu'à la concrétisation des engagements pris par les États, les institutions internationales et le secteur privé.

- Utiliser efficacement leurs moyens financiers :

Les ONG s'engagent sur l'atteinte de résultats précis, avec de faibles coûts d'intervention, bénéficiant d'un avantage comparatif certain en termes de coûts administratifs et structurels. Les frais de fonctionnement des ONG représentent en moyenne 10 % de leurs dépenses⁶. Si on y ajoute les frais liés au nécessaire contrôle-qualité des actions, à leur capitalisation, à la recherche de cofinancement et au dialogue stratégique avec les partenaires et pouvoirs publics, ces frais n'atteignent pas 20 % de leurs dépenses⁷. Ces frais de structure, de même que les coûts de leurs ressources humaines, restent bien inférieurs à ceux des coopérations bilatérales, des agences multilatérales et des bureaux d'étude. Par ailleurs, le statut désintéressé et bénévole de leurs instances de gouvernance, sans oublier les nombreux contrôles, internes et externes, auxquels elles sont soumises ou se soumettent spontanément⁸, sont garants de leur bonne gouvernance. Contrairement à certaines idées reçues, les ONG sont sans nul doute aujourd'hui plus contrôlées en France que ne le sont les entreprises ! Leur transparence se matérialise, entre autres, par la publication systématique de leurs informations financières (Journal officiel, site Internet, etc.).

- Appuyer une société civile forte pour promouvoir la paix et la démocratie :

Les ONG témoignent du dynamisme et de la solidarité de la société française dans toute sa diversité culturelle et intellectuelle. Elles tissent des liens sur le long terme avec leurs homologues à l'international ; grâce à leur approche d'égal à égal, elles favorisent l'émergence et le renforcement durable des sociétés civiles des pays où elles interviennent. Elles constituent ainsi un des principaux vecteurs de transformation sociale, de démocratisation, de pacification et de lutte contre les inégalités dans ces pays.

- Mettre en œuvre une expertise technique diversifiée :

Fort de la diversité du secteur, le champ d'expertise professionnelle des ONG françaises est très large : de l'urgence au développement, de la défense des droits humains à la structuration du milieu associatif, du plaidoyer à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, de la fourniture de services de base au volontariat, etc. A cela s'ajoute une large gamme de domaines techniques couverts (santé, eau et assainissement, agriculture, sécurité alimentaire, microfinance, environnement, lutte contre le changement climatique, éducation et formation, protection de l'enfance, etc.) et une diversité de modèles ou de tailles qui permettent d'apporter une réponse appropriée à une grande variété de situations.

6. Source : « Argent et associations de solidarité internationale, 2006-2011 », Ritimo, mai 2015.

7. Ibid

8. Commissaires aux comptes, audits externes, évaluations, Comité de la charte, Cour des comptes, etc.

- Analyser et innover :

Le plus souvent présentes avec leurs partenaires au cœur même des territoires, des communautés et des sociétés, les ONG font preuve d'une capacité d'analyse qui leur permet d'intervenir de façon adaptée en fonction des besoins et des contextes socioculturels. Ce souci de l'analyse se retrouve également dans des réflexions collectives menant à la production de bonnes pratiques, de standards de qualité, d'outils diffusés au bénéfice de tous les acteurs de la solidarité internationale qui les utilisent quotidiennement, tout en luttant contre la standardisation et la bureaucratisation excessive de l'aide (approche « *Ne pas nuire* », Code de bonne pratique de People in Aid, Partenariat international pour la redevabilité humanitaire, critères d'exigence du commerce équitable, performance sociale de la microfinance, etc.). Les ONG françaises ont maintes fois démontré leur faculté à développer des innovations adaptées à des contextes spécifiques. Certaines d'entre elles ont inspiré des programmes publics ou privés plus ambitieux : produits alimentaires locaux contre la malnutrition, construction en matériaux locaux, modèles de microfinance, mutuelles de santé ou de groupements économiques et appui aux petites et moyennes entreprises, commercialisation de produits agricoles, recyclage de déchets en milieu urbain, etc.

- Promouvoir une approche française et européenne de la solidarité internationale

Le savoir-faire des ONG françaises a été reconnu internationalement, comme en témoignent les deux Prix Nobel de la Paix décernés à Médecins sans Frontières et à la campagne internationale d'interdiction des mines antipersonnel portée par Handicap International. Malgré une influence en perte de vitesse, l'approche française (et européenne) existe encore et se manifeste dans la conception d'une aide qui ne se limite pas à la prestation de services, mais promeut l'exercice du droit d'initiative et la philosophie du sans-frontiérisme. Les ONG françaises mettent en pratique dans leurs projets de terrain, une approche par les droits et une approche participative qui vise au renforcement de la société civile. Elles tentent également de les promouvoir dans le dialogue politique auquel elles participent et lors de leurs interventions dans les fora internationaux.



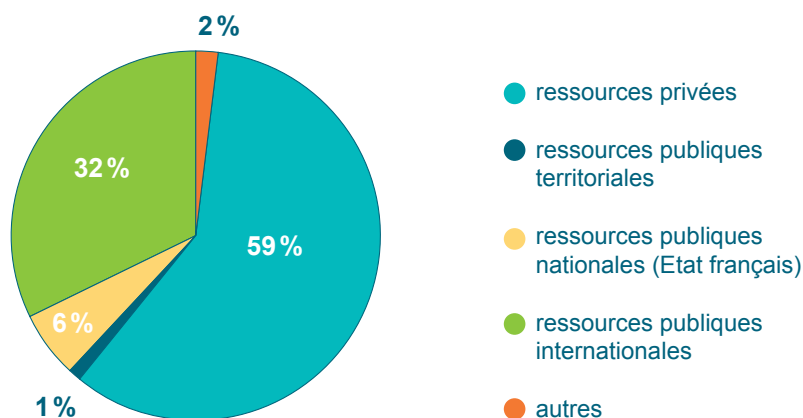
Crédit photo : AVSF / Marc Chappon

- Informer les citoyens français, susciter et permettre leur engagement solidaire :

En 2015, 82 % des Français ont le sentiment que dans les dix ou quinze années à venir, ce qui se passera dans les pays en développement peut avoir un impact sur leur vie en France⁹. Ils cherchent à mieux s'informer sur les questions liées aux enjeux de solidarité internationale. Plusieurs ONG mènent des actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale qui répondent à cette envie d'en savoir davantage. Ces actions, qui concernent des publics adultes mais aussi des jeunes, sont menées en partenariat avec l'Éducation nationale et des collectivités locales. Les ONG françaises permettent également aux Français de s'engager concrètement à travers le volontariat, le bénévolat ou simplement le don ou l'adhésion. Les citoyens mieux informés souhaitent souvent s'engager, sont plus tolérants tout en portant un regard plus éclairé sur la situation internationale et sont favorables au respect des engagements en matière d'APD (c'est-à-dire porter l'APD française à 0,7 % du revenu national brut). Les ONG contribuent, ainsi, activement à valoriser et défendre le principe de l'aide au développement auprès des Français, mais aussi à éviter que nos sociétés ne se renferment sur elles-mêmes au point d'en arriver à rejeter l'autre dans un réflexe de xénophobie et d'isolement.

3. LES ONG AIMÉES DES FRANÇAIS MAIS DÉLAISSÉES DE LEURS ÉLUS

Ressources des ONG françaises



Source : Argent et associations de solidarité internationale 2006-2011, Ritimo, mai 2015

Majoritairement financées par des ressources privées, les ONG françaises bénéficient de la confiance de plus de 3 millions de donateurs¹⁰ individuels qui partagent aussi leurs combats. Les ONG emploient en outre près de 25 000 salariés¹¹ en France et à l'étranger et mobilisent plus d'un million de bénévoles¹².

Contrairement aux idées reçues, la part des fonds publics français dans les ressources des ONG reste minimale : 6 %¹³ ! Malgré cela, grâce au soutien des donateurs, le secteur des ONG représente plus de 1 milliard d'euros de budget annuel. Ce montant reste toutefois à comparer aux 4 milliards d'euros que pèsent les ONG du Royaume-Uni, notamment grâce au soutien adéquat de leur gouvernement (1,5 milliard d'euros).

4. APD : LES ONG FRANÇAISES 12 FOIS MOINS FINANCÉES QUE DANS LES AUTRES PAYS RICHES

Alors qu'en 2015, l'APD mondiale a atteint un niveau record (119 milliards d'euros), celle de la France, à contre-courant, représente 0,37 % de son revenu national brut, soit son plus bas niveau depuis 2002. Quarante-cinq ans après avoir pris l'engagement de consacrer 0,7 % de sa richesse nationale à l'APD, la France y consacre à peine la moitié.

De nombreuses voix s'élèvent, y compris au sein de la classe politique française de tous bords¹⁴, pour réclamer « l'allocation de crédits plus importants à l'APD » et « acte[r] une augmentation de l'APD de la France, avec l'objectif de reprendre une trajectoire ascendante vers les 0,7 % ». Mais, fin 2015, au moment même où les objectifs de développement durable étaient signés, et où la France s'apprêtait à accueillir la COP21, les crédits de la mission APD diminuaient de 10 %, soit la 6^e année de baisse consécutive.

Quant à l'APD transitant par les ONG de solidarité internationale, la France fait également pâle figure face aux autres pays donateurs : notre pays reste en effet l'avant-dernier pays du CAD de l'OCDE, devant la Grèce.

Le montant annuel d'APD française transitant par les ONG est d'environ 100 millions d'euros¹⁵, très loin des montants octroyés par d'autres pays donateurs :

9. « Les Français et la politique d'aide au développement de la France », 10^e édition du Baromètre de l'AFD, septembre 2015, IFOP

10. « Argent et associations de solidarité internationale », 2006-2011, Ritimo, mai 2015

11. *Ibid*

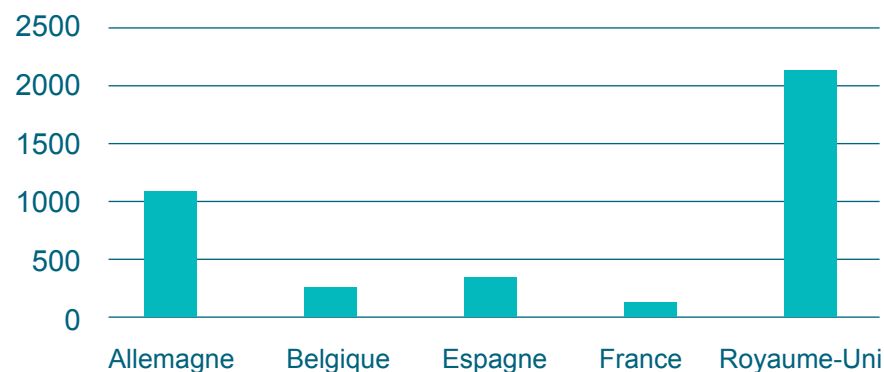
12. « La situation du bénévolat en France en 2013 », France Bénévolat

13. Ritimo, *ibid*.

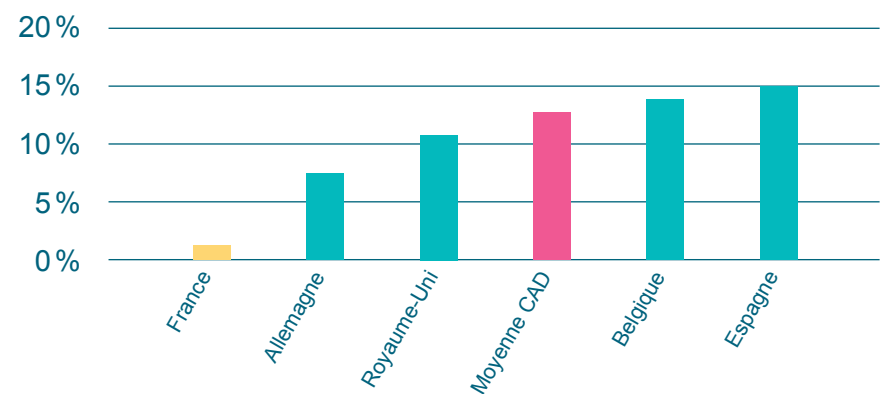
14. Tribune de parlementaires français intitulée « Pour une aide au développement française ambitieuse en 2016 », Huffington Post, 25 juin 2015

15. Rapport « Aid for CSOs », OCDE, octobre 2013

APD transitant par les organisations de la société civile en 2013 (en millions de dollars)



APD transitant par les organisations de la société civile en 2013 (en % de l'APD)



Source : Coopération pour le développement 2015, OCDE, septembre 2015

La part de l'APD globale transitant par les ONG varie en 2013 de 30 % en Irlande à 1 % en France, la moyenne étant de 11,6 %¹⁶ dans l'ensemble des pays du CAD de l'OCDE.

Des pays comparables ont, en effet, compris l'utilité de soutenir les ONG :

- Le Royaume-Uni a non seulement atteint sa cible visant à consacrer 0,7 % de son revenu national brut à son APD en 2013, mais avait aussi la même année augmenté de 33 % son budget alloué aux ONG, pour atteindre 2 milliards de dollars USD (1,5 milliards d'euros), soit 12 % de son APD¹⁷.
- En dépit d'une baisse drastique de son APD globale, l'Espagne a maintenu un budget important alloué aux ONG à 294 millions d'euros en 2013, soit 15 % de son APD¹⁸. Et malgré la profonde crise qu'il traverse, l'État espagnol maintient un soutien financier à ses ONG trois fois supérieur à celui de la France et quinze fois supérieur en part d'APD¹⁹.

- La Belgique a pour sa part octroyé 288,5 millions d'euros de son aide bilatérale aux ONG (24 % de son APD bilatérale) en 2013²⁰.

En matière d'aide humanitaire²¹, force est de constater que l'État français soutient également les ONG de façon marginale : le Centre de crise et de soutien, la principale entité de financement d'aide humanitaire pour les ONG en France, ne leur octroyait que 8,6 millions d'euros (2 %) en 2014 sur une contribution de la France à l'aide humanitaire globale de 402 millions d'euros cette même année. Or en 2014, la moyenne des pays du CAD de l'OCDE concernant l'aide humanitaire destinée aux ONG, s'élevait à 18 %.

• Des engagements français non-tenus

Depuis 2004, les présidents et gouvernements successifs se sont engagés à doubler l'APD à destination des ONG. Pourtant, la réalité est très loin des engagements pris :

- En 2004, le président Chirac s'était engagé à porter l'APD transitant par les ONG à 200 millions d'euros en 2009. Ce soutien aux ONG n'a finalement atteint que 80 millions d'euros ;
- En 2009, le président Sarkozy a pris de nouveau l'engagement d'augmenter ce montant à 150 millions d'euros d'ici 2012. Cet engagement n'a lui non plus pas été tenu, puisque le niveau de l'APD transitant par les ONG atteignait 110 millions d'euros à la fin de son mandat ;
- Enfin, le président Hollande a promis lui aussi de doubler d'ici 2017 la part de l'aide française transitant par les ONG, c'est-à-dire de porter celle-ci à 200 millions d'euros.

Rappelons l'engagement du candidat François Hollande en 2012 :

« La France est l'un des pays européens qui sollicite le moins les ONG pour mettre en œuvre les crédits de son aide. Aujourd'hui, seulement 1 % de l'aide française transite par des ONG, contre près de 5 % dans le reste de l'Europe. Il me semble nécessaire de soutenir ces acteurs innovants, réactifs et efficaces, en particulier dans des secteurs, dans des pays ou dans des situations où les bailleurs publics connaissent davantage de difficultés. C'est pourquoi je m'engage à ce que la part de l'aide bilatérale transitant par des ONG soit doublée en cinq ans. »²²

Certes, des efforts ont été faits depuis 2012, en augmentant progressivement la très insuffisante enveloppe de l'Agence française de développement destinée aux initiatives ONG (58 millions d'euros octroyés en 2014²³), ainsi que, dans une moindre mesure, l'extrêmement faible Fonds d'urgence humanitaire géré par le Centre de crise et de soutien, qui n'a retrouvé son niveau de dotation initiale de 2008 (9 millions d'euros) qu'en 2014 (9,2 millions d'euros, dont 8,6 millions d'euros aux ONG²⁴).

16. <https://www.oecd.org/dac/peer-reviews/Aid%20for%20CSOs%20in%202013%20-%20Dec%202015.pdf>

17. « Fast Forward : The Changing Role of UK-based INGOs », BOND, mai 2015

18. <http://cooperacionencifras.exteriores.gob.es/es-es/canalizadores/Paginas/default.aspx>

19. Coopération pour le développement 2015, OCDE, septembre 2015

20. *Ibid.*

21. Données provenant du rapport « Global Humanitarian Assistance 2015 » <http://www.globalhumanitarianassistance.org/report/gha-report-2015> et du « Rapport d'activité sur l'action humanitaire d'urgence 2014 » du Centre de crise et de soutien

Mais l'insuffisance persistante de soutien aux ONG françaises entraîne de graves conséquences :

- Les ONG françaises sont souvent contraintes de se tourner vers d'autres bailleurs étrangers et de s'adapter à leurs priorités, à leurs méthodes. À se désengager toujours plus du financement de ses ONG de solidarité internationale, l'État français risque fort de voir l'influence de l'expertise et des approches spécifiques françaises (Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, approche humanitaire, soutien à l'agriculture familiale, etc.) faiblir, face à ces très fortes coopérations bilatérales ou institutions multilatérales, comme la Banque mondiale par exemple ;
- Par ailleurs, de nombreuses ONG internationales, par exemple anglo-saxonnes et du Nord de l'Europe, largement financées par leurs pouvoirs publics, y compris pour développer leurs capacités de plaidoyer, sont naturellement plus présentes et influentes dans les fora internationaux, au détriment des ONG françaises, de leur notoriété, leurs réflexions et leurs valeurs. Au lieu de capitaliser sur leur rôle historique dans la solidarité internationale et de s'exporter, les ONG françaises perdent du terrain ;
- Les ONG françaises, conscientes des défis qui les attendent pour s'adapter à l'environnement de l'aide internationale de demain, ne pourront consentir les efforts nécessaires sans l'engagement et un appui financier accru de l'État. Leur crédibilité et leur reconnaissance sur la scène internationale de même que leur capacité de réflexion et de réponse aux besoins en dépendent. Pour certaines, pourtant reconnues et appréciées par les pouvoirs publics et les partenaires internationaux, c'est aussi leur survie qui en dépend ;
- L'État devra également accepter de porter demain la responsabilité de ne pas suffisamment agir aujourd'hui pour répondre à des crises soudaines ou latentes qui semblent lointaines et dont les ramifications sont planétaires.

5. LES DEMANDES DE COORDINATION SUD

À L'ÉTAT FRANÇAIS

Alors que la communauté internationale s'engage sur des objectifs de développement durable ambitieux, il convient de rappeler que leur atteinte ne se fera pas sans une large mobilisation de moyens publics. Si la France n'a pas rempli ses engagements depuis 1970, elle se doit aujourd'hui de les tenir, enfin, d'ici 2022 au plus tard. Elle montrerait alors, au-delà des effets d'annonce, sa contribution significative à un monde meilleur, et que l'État français, à l'image de ses citoyens, est véritablement solidaire. A cet égard, les engagements français récents d'une augmentation de près de 400 millions d'euros des dons d'ici 2020²⁵ vont, certes, dans le bon sens, mais restent largement insuffisants pour répondre aux enjeux de développement.

Les ONG savent et veulent contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de développement durable. Elles sont aussi en capacité de secourir et d'aider les populations en situation d'urgence. Il est dans l'intérêt de l'État français de les soutenir et de leur donner enfin des moyens dignes de son rang international et de l'attachement des Français à ces associations. Si la France, pays des droits humains, veut rester crédible et influente sur la scène internationale, elle ne peut continuer à négliger la contribution des ONG, de leurs positionnements, expertises et savoir-faire, à son rayonnement.

- L'État doit maintenir son engagement de consacrer 0,7 % de son revenu national brut à l'APD et atteindre cet objectif au plus tard en 2022, terme du prochain mandat présidentiel. Parallèlement, les crédits budgétaires d'APD votés en loi de finances doivent donc augmenter impérativement de 10 % par an jusqu'en 2022.
- L'État doit également s'engager dès maintenant à inscrire un budget de 200 millions d'euros de financements aux ONG dans le Projet de loi de finances (PLF) de 2017, conformément à l'engagement du président François Hollande.
- L'effort doit ensuite se poursuivre afin de porter progressivement le montant annuel des crédits d'APD transitant par les ONG à 1 milliard d'euros d'ici 2022, afin de se rapprocher de la moyenne des pays du CAD de l'OCDE. Et dans la perspective de la croissance des moyens nécessaires pour la réalisation des objectifs de développement durable en 2030, la France doit porter son soutien aux ONG à 1,5 milliard d'euros d'ici 2027.
- Pour permettre le suivi de ces engagements, la France doit indiquer, chaque année, dans les annexes budgétaires de la loi de finances, le montant de l'APD globale qui a été alloué aux ONG et le détail de ce calcul²⁶.

22. Relevé de décisions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 31 juillet 2013, décision n°20.

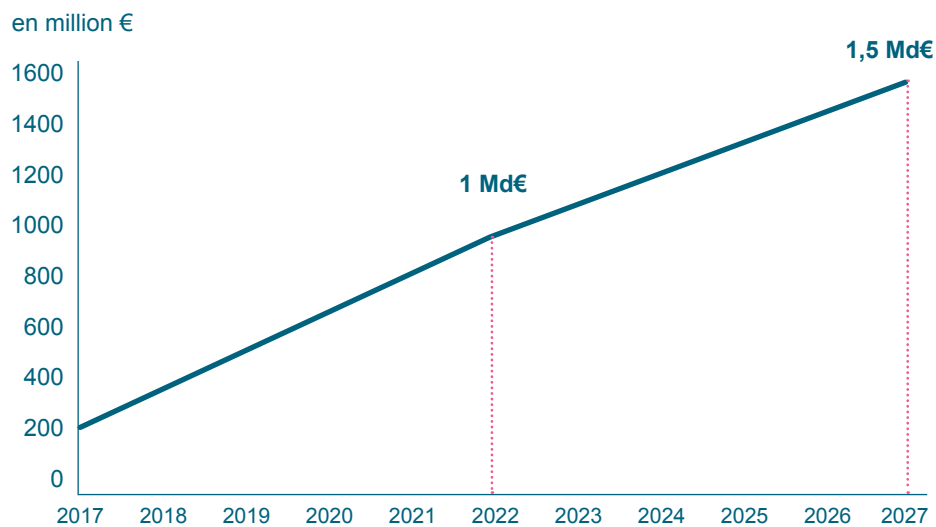
23. <http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG/financement-ong-infographie>

24. Rapport du Centre de crise et de soutien « *La diplomatie de l'urgence* », 2015

25. Rapport du préfigurateur Rémy Rioux « *Rapprocher l'Agence française de développement et la Caisse des dépôts et consignations au service du développement et de la solidarité internationale* », janvier 2016. http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/rapport-sur-le-rapprochement-afd-cdc_2016.pdf

26. Ces annexes doivent notamment préciser le montant dédié à la ligne de soutien aux initiatives des ONG gérée par l'AFD, mais également ceux dédiés au volontariat, au Fonds d'urgence humanitaire, géré par le Centre de crise et de soutien du MAEDI, à l'aide alimentaire programmée, et aux lignes spécifiques gérées par l'AFD que sont les Facilités d'innovations sectorielles ONG (Fisong) ou aux projets de sortie de crise.

Demande de Coordination SUD concernant l'augmentation des crédits APD transitant par les ONG



LES CAISSES DE L'ÉTAT SONT-ELLES VIDES POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ?

Malgré la crise, l'État français a les moyens d'être solidaire. Il s'agit aujourd'hui pour nos élus de prendre la décision de l'être.

La demande des ONG françaises est en effet marginale au regard :

1. des 110 milliards d'euros annuels d'aides et subventions dont bénéficie le secteur économique français dans son ensemble ²⁷;
2. des 9,6 à 24,4 milliards d'euros annuels que pourrait rapporter à la France la mise en place de la taxe sur les transactions financières européenne ²⁸;
3. des 2,5 milliards de dollars dépensés par la France en subventions pour soutenir l'industrie du charbon entre 2007 et 2015 ²⁹;
4. des 5 milliards d'euros qui devraient être recouvrés en 2015 et 2016, grâce à la régularisation des avoirs détenus à l'étranger ³⁰.

27. http://www.lemonde.fr/politique/visuel/2013/07/17/l-impossible-simplification-des-aides-aux-entreprises_3448359_823448.html
et <http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/le-controle-europeen-des-aides-publiques-bon-ou-mauvais-pour-lindustrie/>

28. <http://www.euractiv.fr/section/euro-finances/news/la-france-propose-des-pistes-pour-debloquer-la-ttf-europeenne/>

29. <http://www.wvf.fr/?8440/Les-pays-du-G7-ont-depense-42-milliards-de-dollars-dargent-public-pour-financer-lindustrie-du-charbon>

30. <http://www.economie.gouv.fr/regularisation-des-avoirs-detenus-a-letranger>

